



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Baisse des crédits consacrés à l'aide alimentaire

Question écrite n° 10029

### Texte de la question

Mme Julie Delpech attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la baisse annoncée des crédits consacrés à l'aide alimentaire. Dans de nombreux départements, les associations de solidarité alertent sur des coupes drastiques des financements du budget opérationnel de programme (BOP) 304. Cette diminution intervient alors que le taux de pauvreté progresse, que l'inflation pèse sur les ménages et que la demande d'aide alimentaire connaît une hausse continue. Les associations préviennent qu'elles devront réduire les quantités distribuées, supprimer certaines actions ou renoncer à accompagner des publics fragiles, notamment les étudiants. En Sarthe, le Secours populaire a aidé près de 15 000 personnes en 2024, dont une majorité de jeunes de moins de 25 ans. Pour cette seule fédération, la suppression des crédits du BOP 304 représenterait une perte de 68 000 euros, soit près d'un tiers de son budget d'aide alimentaire, remettant en cause la pérennité de ses missions. Elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre, d'une part à court terme, afin d'assurer aux associations caritatives les moyens nécessaires pour répondre à la hausse immédiate des besoins en aide alimentaire et d'autre part à moyen terme, afin de sécuriser de manière pérenne les ressources humaines, financières et logistiques indispensables au maintien de leur action auprès des publics les plus vulnérables.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des tensions que rencontrent les structures d'aide alimentaire. En 2025, les services déconcentrés ont reçu, dès avril, une première vague de délégation de crédits à hauteur de 57,65 M€, comprenant 39,25 M€ de crédits au titre du programme mieux manger pour tous, dont 10 M€ supplémentaires par rapport à l'année 2024. Toutefois, à l'inverse des années précédentes, aucun crédit complémentaire n'a été prévu dans la loi de finances de fin de gestion 2024. Ainsi, pour répondre aux difficultés remontées par les associations et les préfets, le Gouvernement s'est engagé en juillet 2025 à abonder de 10 M€ supplémentaires les crédits en région. L'affectation de ces crédits constitue un effort supplémentaire important pour le budget du programme 304 (support des dépenses de l'Etat relatives à la lutte contre la pauvreté et des dépenses concourant à l'inclusion sociale et à la protection des personnes), et, bien que l'enveloppe ne permette pas de couvrir l'ensemble des besoins exprimés, elle a vocation à répondre en priorité aux situations d'urgence, notamment celles présentant un risque de fermeture d'associations. Une attention particulière est accordée à la précarité étudiante dans les territoires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Julie Delpech](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10029

**Rubrique :** Associations et fondations

**Ministère interrogé :** Travail, santé, solidarités et familles

**Ministère attributaire :** [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 octobre 2025](#), page 8426

**Réponse publiée au JO le :** [20 janvier 2026](#), page 441